



PROJET  
D'ÉTABLISSEMENT  
2023 - 2025

Foyer de Vie  
**La Peyrouse**

---

 **Apei Périgueux**  
Vivons ensemble nos différences 



Le projet d'établissement du Foyer de Vie La Peyrouse a été

- > soumis à l'avis du Conseil de la Vie Sociale lors de la séance du 31/05/2023,
- > soumis à l'avis du Comité Social et Economique lors de la séance du 13/07/2023,
- > approuvé par le Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux lors de la séance du 03/10/2023.



# SOMMAIRE

<b>1- LA PRESENTATION DE L'APEI PERIGUEUX .....</b>	<b>1</b>
1-1 L'Apei Périgieux .....	1
1-2 Les établissements et services de l'Apei Périgieux .....	4
1-3 Les orientations associatives .....	5
<b>2- LES PRINCIPES D'INTERVENTION, DE PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET DE PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE ...</b>	<b>6</b>
<b>3- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>10</b>
3-1 L'histoire de l'établissement .....	10
3-2 Le cadre légal et ses missions .....	10
<b>4- LA PRESENTATION DU PUBLIC ACCUEILLI .....</b>	<b>10</b>
<b>5- LES MODALITES D'ORGANISATION ET DE MISES EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS.....</b>	<b>11</b>
5-1 Les critères et les modalités d'admission.....	11
5-2 Les objectifs et les modalités de mise en œuvre des accompagnements des personnes .....	12
5-2.1 L'accompagnement dans les actes de la vie courante.....	12
5-2.2 L'accompagnement à la communication .....	13
5-2.3 Les accompagnements des temps personnels extérieurs au Foyer..	14
5-2.4 L'accompagnement médical, à la santé, à la prévention.....	14
5-2.5 L'accompagnement aux activités, aux loisirs .....	15
5-2.6 L'accompagnement à la mobilité.....	16
5-2.7 La Vie Affective et Sexuelle, Droit à l'Intimité et à la Pudeur (VAS-DIP) .....	16
5-2.8 L'accompagnement dans le cadre de la perte d'autonomie du fait du Vieillessement .....	17
5-2.9 L'accompagnement à la fin de Vie.....	17
5-3 Les prestations hôtelières au service de l'accompagnement ...	18

5-4 Les critères et les modalités de fin d'accompagnement .....	18
5-5 La place de l'entourage dans l'accompagnement.....	18
5-6 Les partenariats, les réseaux et l'ouverture de l'établissement... .....	19
5-7 La participation et la représentation des personnes accompagnées .....	20
.....	20
5-7.1 Le projet d'accompagnement personnalisé .....	20
5-7.2 Le Conseil de la Vie Sociale.....	20
5-7.3 La commission menu .....	21
<b>6- LES RESSOURCES MISES A DISPOSITION .....</b>	<b>22</b>
<b>6-1 Les ressources humaines .....</b>	<b>22</b>
6-1.1 Les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines.....	22
6-1.2 La structuration des compétences et des qualifications .....	22
6-1.3 L'organisation / déploiement des ressources humaines .....	22
6-1.4 L'organisation des réunions .....	23
6-1.5 La formation professionnelle et le développement des compétences .....	24
6-1.6 L'analyse des pratiques professionnelles et la régulation des équipes .....	24
<b>6-2 Les ressources immobilières et matérielles .....</b>	<b>25</b>
6-2.1 Les bâtiments.....	25
6-2.2 Les équipements au profits des accompagnements.....	25
6-2.3 Les logiciels d'informations.....	25
<b>6-3 Les ressources financières .....</b>	<b>25</b>
<b>7- LES AXES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>26</b>
7-1 La présentation du diagnostic .....	26
7-2 La présentation du plan d'actions .....	27

# 1- La présentation de l'Apei Périgueux

## 1-1 L'Apei Périgueux

### ■ Le projet de l'Apei Périgueux

L'Apei Périgueux est une association créée en 1970 par des parents et amis de personnes en situation de handicap. Elle accueille et accompagne des personnes présentant des incapacités durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.<sup>1</sup>

L'accompagnement est proposé tout au long de la vie, qu'il s'exerce au sein d'un établissement ou dans le milieu familial ou social.

L'action de l'association s'étend sur le département de la Dordogne et, si besoin pour des établissements ou dispositifs spécifiques, sur la Nouvelle-Aquitaine ou le territoire national (handicap rare).

L'Apei Périgueux poursuit trois missions principales :

- > La défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille, auprès notamment des acteurs publics.
- > La mise en œuvre d'un accompagnement adapté, de qualité et diversifié en direction des personnes en situation de handicap.
- > La mise en place d'un soutien aux familles et aidants.

### ■ Les différents publics accompagnés

#### > **Handicap mental**

Il qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale). Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, ...

#### > **Handicap psychique**

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie qui se manifeste par des troubles psychiques graves et n'implique généralement pas de déficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une altération de la pensée, de l'humeur, un déficit relationnel, des difficultés de concentration.

#### > **Polyhandicap**

Il est un handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde. Il entraîne une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, de communication et de relation.

---

<sup>1</sup> Article 1 de la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

### > **Traumatisme crânien / Lésion cérébrale acquise**

Le traumatisme crânien est une lésion cérébrale d'origine traumatique. On y associe les autres lésions cérébrales acquises (AVC, rupture d'anévrisme, ...).

Les séquelles sont multiples : difficultés motrices, troubles neurosensoriels, troubles cognitifs, modifications du comportement et de la personnalité.

### > **Handicap sensoriel**

Le handicap sensoriel est le résultat d'incapacités liées à une déficience auditive et/ou visuelle. Ce type de handicap amène, entre autres, des difficultés dans la communication et par conséquent des problèmes d'intégration de la personne.

Les difficultés des personnes en situation de handicap doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

## ■ L'organisation politique

Sur le plan politique, l'association est pilotée par :

- > Un **Conseil d'Administration** composé au plus de 27 membres,
- > Un **Bureau** composé au plus de 13 membres dont les 6 administrateurs délégués des établissements.

Elle comprend également les instances suivantes :

- > Un **Conseil d'Orientation** regroupant les membres du Bureau, les cadres de direction et les cadres de la direction générale.
- > **Cinq commissions** :
  - Commission « Santé »,
  - Commission « Finances »,
  - Commission « Action Familiale »,
  - Commission « Communication »,
  - Commission « Ethique ».

Un **Administrateur Délégué** est présent au côté de chaque direction d'établissement(s).

Les administrateurs délégués sont issus du Conseil d'Administration de l'Apei Périgueux.

Ils sont le vecteur de la politique associative au sein de l'établissement. Ils représentent, avec voix délibérative, l'association au sein du Conseil de la Vie Sociale. Ils accompagnent la direction lors de difficultés ou de situations graves vécues par les personnes en situation de handicap et/ou leur famille. Ils animent également l'action familiale et les relations avec les familles au sein de l'établissement.

## ■ L'organisation gestionnaire

L'Apei Périgueux compte à ce jour :

- > 12 établissements médico-sociaux :
  - 1 **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)**
  - 1 **Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)**
  - 2 **Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)**
  - 5 **Foyers de Vie (FV)**
  - 2 **Foyers d'Hébergement (FH)**
  - 1 **Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**
- > 1 service médico-social :
  - **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**
- > 1 service social
  - **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**
- > 2 **Entreprises Adaptées (EA)**

Le contrôle, le soutien et la coordination des établissements sont mis en œuvre par la direction générale. Celle-ci est organisée autour de différents pôles :

- > Comptabilité et finances,
- > Gestion des Ressources Humaines,
- > Systèmes d'Information,
- > Communication,
- > Qualité et développement.

## ■ Les réseaux

L'Apei Périgueux est membre de plusieurs unions nationales :

- > L'Unapei : Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées.
- > L'Anpsa : Association nationale pour les personnes sourdaveugles.
- > L'UNEA : Union Nationale des Entreprises Adaptées.
- > Le GPF : Groupe Polyhandicap France.
- > L'AFTC : Association des Familles de Traumatisés Crâniens.

## 1-2 Les établissements et services de l'Apei Périgueux

L'Apei Périgueux est organisée en 3 pôles :

### HABITAT & ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

#### MAS Héliodore

24750 Boulazac Isle Manoire – Atur

- 54 places
- Adultes en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

#### EEAP Calypso

24750 Boulazac Isle Manoire – Atur

- 28 places
- Enfants et adolescents en situation de polyhandicap
- Accueil permanent / temporaire / de jour

#### FV-FAM Résidence Val de Dronne

24600 Ribérac

- 32 places (FAM)
- 9 places (FV)
- Adultes traumatisés crâniens
- Accueil permanent / temporaire

### TRAVAIL

#### ESAT Osea

24420 Antonne et Trigonant

24750 Trélissac

24350 Tocane Saint Apré

- Environ 240 travailleurs
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Dispositif d'Emploi Accompagné
- Temps plein / Temps partiel

#### EA Osea

24450 Miallet

#### EA Restauvèzère

24640 Saint Eulalie d'Ans

### DIRECTION GÉNÉRALE

24 750 Boulazac Isle Manoire

### HABITAT & VIE SOCIALE

#### FV La Peyrouse

24510 Saint Félix de Villadeix

- 20 places
- Adultes en situation de surdi-cécité
- Accueil permanent / temporaire

#### FV Lou Prat Douè Solelh

24600 Ribérac

- 38 places
- Adultes vieillissants en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire

#### FV Lysander

24330 Bassillac et Auberoche

- 75 places
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent / temporaire / de jour / d'urgence

#### FV-FAM Le Bercaill

24170 Sainte Foy de Belvès

- 16 places (FAM)
- 54 places (FV)
- Adultes en situation de handicap mental
- Accueil permanent

#### FH-SAVS-GEM Les Résidences de l'Isle

##### FH

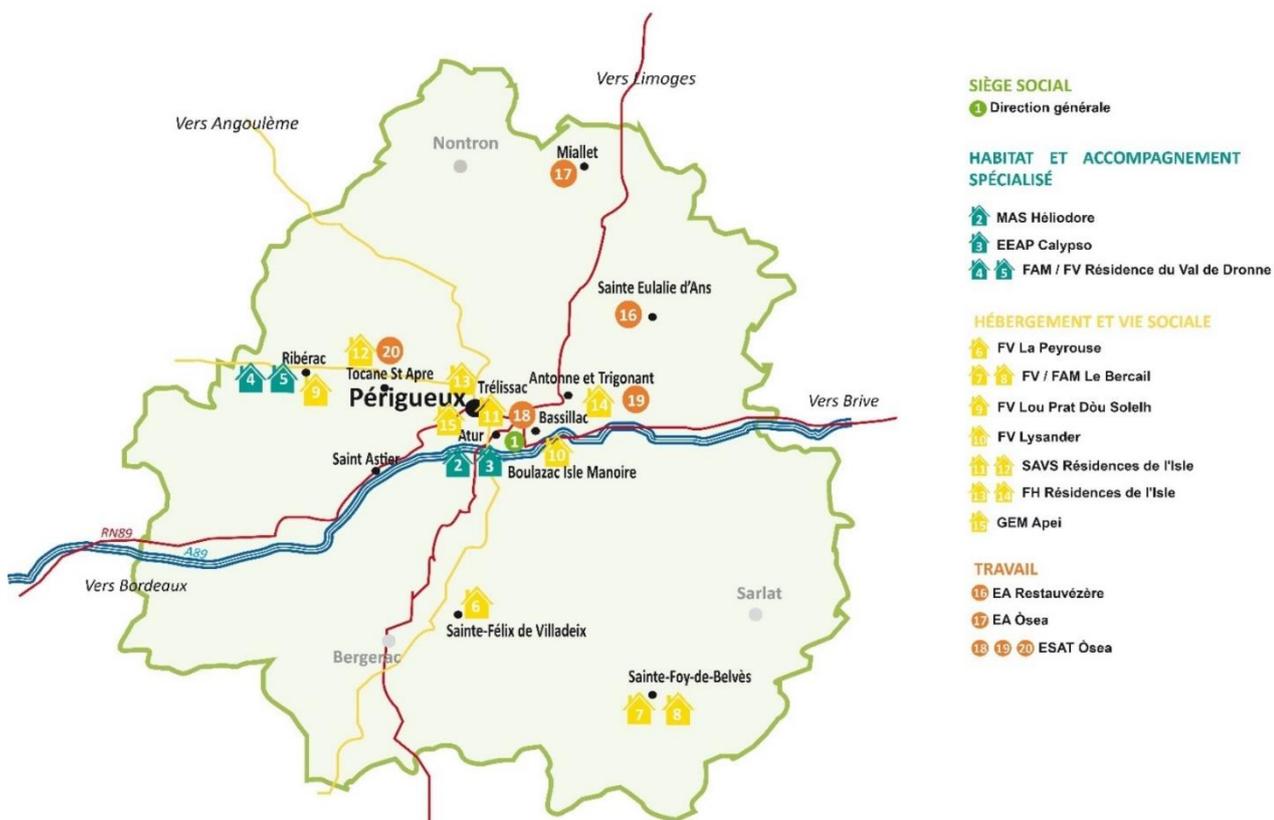
- 40 places (Antonne et Trigonant)
- 30 places (Trélissac)
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accueil permanent

##### SAVS

- 70 places
- Travailleurs en situation de handicap mental et/ou psychique
- Accompagnement permanent

#### Groupe d'Entraide Mutuelle

- Accueil dans les locaux sur Périgueux
- Personnes cérébro-lésées vivant à leur domicile



## 1-3 Les orientations associatives

Les orientations associatives sont consignées dans le **projet associatif 2023-2030**, validé par l'Assemblée Générale de l'Apei Périgueux en date du 23 juin 2023. Elles sont complétées de défis.

### **Orientation 1 : Placer au cœur de tous les accompagnements la notion de « parcours de vie »**

- > Renforcer l'accompagnement aux différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap.
- > Permettre à chacun de trouver sa place dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'autodétermination.
- > Développer les passerelles entre les établissements, et entre les établissements et l'environnement.
- > Être en veille sur les outils de communication adaptée favorisant l'expression des personnes.

## **Orientation 2 : Innover pour mieux répondre aux besoins des personnes et des familles**

- > Diversifier la palette des solutions d'habitat.
- > Proposer de nouvelles réponses en matière de prévention et d'accès aux soins.
- > Proposer de nouvelles réponses en matière d'accompagnement du vieillissement des personnes et des familles.
- > Proposer de nouvelles réponses d'accompagnement pour accompagner l'inclusion des personnes par le travail.
- > Renforcer l'accès à la scolarisation.
- > Renforcer l'offre de service aux familles.

## **Orientation 3 : Renforcer la capacité à coopérer pour rendre la société plus inclusive**

- > Rendre l'Apei Périgieux visible.
- > Encourager la participation des personnes à la vie sociale du territoire.
- > Promouvoir la culture de la coopération et du réseau.

## **Orientation 4 : Réaffirmer la militance de l'association**

- > Garantir l'accès aux droits des personnes et des familles.
- > Peser sur les politiques du handicap et la transformation de l'offre en lien avec nos valeurs
- > Agir pour les professionnels pour donner du sens à leur engagement.
- > Mettre en œuvre une politique de Responsabilité Sociétale des Organisations.

## **2- Les principes d'intervention, de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance**

Les établissements et services de l'Apei Périgieux accompagnent les personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les principes d'intervention suivants.

### **LE RESPECT**

Chaque établissement et service de l'Apei Périgieux s'engage à respecter les droits humains et universels de chaque personne (les personnes accueillies, les personnes accompagnées, les familles, les professionnels, les bénévoles, les partenaires, ...). Ces droits peuvent être issus de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, de la Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée, ...

Chaque personne accompagnée, accueillie, salariée, intervenante... est respectée dans sa dignité et son intégrité, dans son intimité, dans ses droits, en tant qu'être unique et libre de son choix de vie, de ses croyances, de son identité et de son orientation sexuelles, de sa vie spirituelle, ...

## L'AUTO-DÉTERMINATION

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à permettre à chaque personne accompagnée d'être actrice de sa vie en lui offrant la possibilité d'exercer le droit de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacune de participer à la société en tant que citoyenne et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Chaque professionnel de l'Apei Périgueux s'engage à mettre en place la démarche d'autodétermination au cœur de ses interventions.

## LA PLACE DES FAMILLES

L'association, ses établissements et services, portent une attention continue aux besoins et attentes des familles, des proches, aux solutions de répit et d'aide aux aidants. Les familles et proches doivent se sentir en sécurité, entendues et en confiance.

L'Apei Périgueux agit en proximité pour que proches et familles soient le moins isolé possible et obtiennent écoute, soutien, conseils et informations.

## L'ACCESSIBILITÉ

Les interventions doivent être pensées dans leur accessibilité la plus large : offrir systématiquement la possibilité d'un accès à tout pour tous.

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux interroge dans ses interventions les multi-facettes de l'accessibilité : physique, à l'information, à la communication, à la Vie de la Cité, à la citoyenneté, ...

## LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA TRANSVERSALITÉ

La complémentarité et la transversalité doivent être au service de la continuité des parcours. Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux s'engage à renforcer les modalités de ses accompagnements, à poursuivre la mise en œuvre d'accompagnements modulables, à développer les passerelles inter-établissements et services au sein de l'Apei Périgueux et auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.



### LA CONTINUITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PARCOURS

Le principe de continuité d'accompagnement permet de garantir un accueil et un accompagnement d'une personne en situation de handicap à tout instant. Pour mettre en œuvre cette continuité, les établissements et services mobilisent différents dispositifs : ouverture permanente, accueil d'urgence, accueil temporaire, accueil de jour, stages, ... Le parcours de Vie recouvre le cheminement individuel et accompagné de chaque personne en situation de handicap dans les différentes dimensions de la Vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. La continuité des parcours de Vie est un enjeu de qualité de Vie et de bien-être, donc de santé. Les établissements et services de l'Apei Périgueux s'attachent à ce que la continuité des parcours des personnes soit assurée évitant ainsi toute rupture ou absence de solution.

### LA TRANSITION INCLUSIVE

La transition inclusive est la mise en mouvement de différents acteurs : personnes accompagnées, citoyens, familles, professionnels, acteurs politiques, économiques, associatifs, éducatifs, ... visant à la création d'un environnement où toutes les personnes sont respectées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités en termes d'habitat, de santé, d'éducation, de travail, de loisirs, de citoyenneté, ...

Ces mouvements obligent chacun de ces acteurs à sortir de ses habitudes, à faire évoluer ses pratiques d'accompagnement, à travailler ensemble et en coopération, notamment avec le milieu ordinaire, avec le droit commun, à faire évoluer sa culture professionnelle.

## LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE / LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

L'Apei Périgueux s'appuie sur la définition de la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance.

*« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.*

Les actes de maltraitance revêtent plusieurs formes :

- > Maltraitance physique,
- > Maltraitance sexuelle,
- > Maltraitance psychologique,
- > Maltraitance matérielle et financière,
- > Négligence, abandon,
- > Discrimination,
- > Exposition à un environnement violent. »

Chaque établissement et service de l'Apei Périgueux met en œuvre la politique associative de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance :

- > Former et sensibiliser les professionnels ; conduire des analyses de pratiques professionnelles.
- > Informer par une communication adaptée les personnes accueillies ou accompagnées, les familles et/ou les proches, les professionnels, les bénévoles, les stagiaires, sur les droits des personnes accompagnées, sur les règles de fonctionnement des établissements et services, sur l'engagement associatif en matière de bientraitance/maltraitance et ses modalités de mise en œuvre.
- > Identifier les situations à risque au domicile familial et/ou en établissement et/ou dans la Cité.
- > Traiter dans les meilleurs délais toute situation de maltraitance repérée afin de protéger la personne et signaler tout événement auprès des autorités compétentes.

## 3-Présentation de l'établissement

### 3-1 L'histoire de l'établissement

Le Foyer de Vie La Peyrouse prend appui sur une longue histoire centrée sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de surdicécité, issue des fondements impulsés par la Congrégation des Frères de Saint Gabriel installée depuis 1931 sur la Commune de Saint-Félix de Villadeix

Le Foyer de Vie La Peyrouse de St Félix de Villadeix (24) est géré depuis 2017 par l'Association « APEI Périgueux ».

### 3-2 Le cadre légal et ses missions

*« Le Foyer de Vie (ou Foyer occupationnel) accueille des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations et activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. »<sup>2</sup>*

Les Foyers de Vie<sup>3</sup> ou Occupationnels sont régis par différentes loi reprises dans le Code de l'Action Sociale et des Familles<sup>4</sup>.

- > Le FV est un établissement médico-social placé sous l'autorité du Conseil Départemental au titre de l'article L.312-1, I, 16° du CASF.
- > Il est soumis au régime de l'autorisation au titre de l'article L.313-1 du CASF. Le Conseil Départemental a renouvelé son autorisation au 2 janvier 2017, pour 15 ans.
- > En matière de tarification, les FV sont financés par les contributions des usagers et l'aide sociale. Celles-ci sont fixées par le Conseil Départemental telles que définies par les articles R344-29 à R344-33 du CASF. Les FV inscrivent leur budget dans le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens<sup>5</sup> de l'Apei Périgueux.
- > Il n'existe pas d'article de loi qui décrive précisément le rôle et la mission d'un Foyer de Vie.

## 4-La présentation du public accueilli

Le FV La Peyrouse accueille des personnes sourdaveugles. On utilise le terme « personne sourdaveugle » pour désigner les personnes en situation de surdicécité. Cependant, il s'agit d'un terme générique qui recouvre toutes les situations de surdicécité. Il peut ainsi désigner quatre combinaisons de handicap : malvoyant et sourd, malentendant et aveugle, malentendant et malvoyant, ou sourd et aveugle.

Le 15 novembre 2022, le groupe national pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes sourdaveugles a validé une définition partagée de la surdicécité :

<sup>2</sup> Extraction du site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2005> le 19/04/2023

<sup>3</sup> Lire FV dans l'ensemble du document

<sup>4</sup> Lire CASF dans l'ensemble du document

<sup>5</sup> Lire CPOM dans l'ensemble du document

« La surdicécité résulte de la combinaison, à des degrés divers, d'une altération des fonctions auditive et visuelle, qui ne se compensent pas mutuellement, engendrant une situation de handicap n'étant pas la simple addition de ces troubles. Elle peut survenir et s'aggraver à tous les âges de la Vie.

La surdicécité affecte l'interaction avec l'environnement humain et social et nécessite des adaptations et des compensations spécifiques. Malgré les aides, des difficultés peuvent persister et se manifester dans divers domaines, parmi lesquels :

- le langage et la communication,
- l'accès à l'information,
- la mobilité et le déplacement. »

## **5- Les modalités d'organisation et de mises en œuvre des accompagnements**

### **5-1 Les critères et les modalités d'admission**

Le FV La Peyrouse possède une autorisation pour l'accueil de **20 personnes adultes**, à partir de 20 ans. Conformément à son autorisation, l'accueil au FV est réparti selon les modalités suivantes :

- > 19 places d'accueil permanent,
- > 1 place d'accueil temporaire ou d'urgence (durée limitée de 90 jours maximum par an en mode séquentiel, à temps complet ou partiel).

L'établissement **accueille prioritairement** des résidents de toute la France mais avec une priorité donnée aux demandes départementales et régionales dans le cadre des spécificités du Foyer de Vie.

Un **projet de stage** est établi pour une découverte mutuelle et permettre aux professionnels d'évaluer les capacités et les possibilités d'adaptation de la personne en vue de son intégration future au Foyer de Vie.

Suite à la période d'observation, une synthèse est réalisée en équipe et validée par la direction qui prend la décision de l'admission de la personne.

**L'évaluation de stage** doit mettre en avant les critères suivants :

- > Autonomie physique et intellectuelle suffisante pour accomplir les actes de la vie courante. L'aide apportée par un tiers ne peut être que partielle sur les différents temps du quotidien (activités, repas, habillage...).
- > Inscription du résident dans des activités en interne et en externe qui répondent à son projet d'accompagnement personnalisé.
- > L'établissement est non médicalisé et doit pouvoir répondre aux besoins de la personne accueillie.

### **L'admission est donc soumise à :**

- > l'âge de la personne : 20 ans et plus.
- > un avis d'orientation, en cours de validité, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées<sup>6</sup>.
- > un handicap de surdité reconnu.
- > une notification d'aide sociale et de versement de l'AAH en cours de validité.
- > la constitution d'un dossier administratif et médical.
- > une validation de l'équipe de direction après réalisation d'un stage et d'une évaluation des besoins.
- > la signature d'un contrat de séjour et l'acceptation d'un règlement de fonctionnement.

Une fois la personne accueillie, son représentant légal et l'établissement s'engagent au respect des **conditions financières** suivantes.

Chaque année, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le Président du Conseil Départemental de la Dordogne fixe par arrêté le tarif du Foyer de Vie La Peyrouse (prix de journée) pour l'exercice budgétaire en cours.

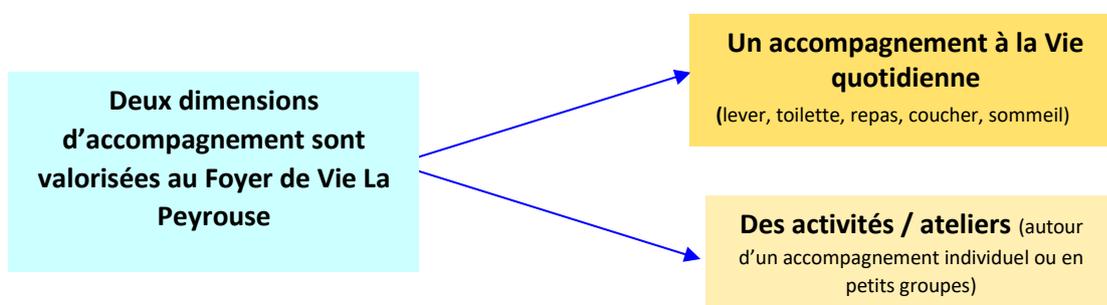
Le Président de l'Association gestionnaire et le Directeur du Foyer de Vie sont chargés de l'exécution de l'arrêté.

Une facture mensuelle est adressée à terme échu au service tarification de l'aide sociale du département dont dépend le résident. Ce document relève le nombre de jours de présence mensuelle (chaque journée entamée est due dans sa totalité).

## **5-2 Les objectifs et les modalités de mise en œuvre des accompagnements des personnes**

### **5-2.1 L'accompagnement dans les actes de la vie courante**

Chaque résident est invité, en fonction de ses capacités, à réaliser diverses tâches inhérentes à la vie quotidienne visant à l'aider et à développer ou maintenir certains acquis voire soutenir de nouveaux apprentissages. Les tâches quotidiennes sont un moyen pour le résident de s'inscrire dans un processus de valorisation (pour soi mais aussi vis-à-vis des autres).



<sup>6</sup> Lire CDAPH dans l'ensemble du document.

## **5-2.2 L'accompagnement à la communication**

L'utilisation de différents outils de communication au Foyer de Vie La Peyrouse doit favoriser un meilleur accompagnement des personnes à déficit de communication et faciliter l'inclusion, en donnant l'opportunité à tous de comprendre et de se faire comprendre. Il s'agit d'avoir recours à divers outils, adaptés à des besoins variés.

Les moyens de communication utilisés varient selon les personnes et les situations. Ils nécessitent le plus souvent un accompagnement **INDIVIDUEL**.

Chaque personne sourdaveugle élabore sa stratégie parmi ces systèmes et a éventuellement recours à plusieurs qu'elle va choisir en fonction des situations.

Certaines personnes peuvent utiliser la parole en production et/ou réception avec :

- > des prothèses auditives adaptées à la surdité,
- > la lecture labiale (quand les capacités visuelles le permettent).

Certaines personnes gardent un potentiel visuel suffisant pour pouvoir lire dans des conditions adaptées : éclairage, taille de l'écriture, contraste, distance, agrandissement.

Pour certaines personnes sourdaveugles, on utilise **l'écriture dans la main** lettre à lettre (de préférence majuscule) dans la paume de la main. Un signe dans la main signifie la fin d'un mot. Certains préfèrent l'écriture cursive.

**L'alphabet manuel (dactylologie)** permet aux personnes de percevoir les configurations de la main :

- > en utilisant leurs restes visuels,
- > en plaçant leur main sur la main de la personne qui s'exprime,
- > en recevant le message dans leur paume ouverte.

**La langue des signes (LSF)** est une langue utilisée par un grand nombre de personnes sourdes. Pour les personnes sourdes ayant une limitation du champ visuel, il est nécessaire de pratiquer la Langue des Signes dans un espace adapté (cadre, distance, placement, conditions d'éclairage...).

Les personnes sourdes qui ont perdu la vue utilisent une forme adaptée de la Langue des Signes, qu'elles peuvent alors percevoir par le toucher (dans la main). Parfois, pour une meilleure compréhension, il est nécessaire que la personne sourdaveugle prenne les deux mains du locuteur.

Une meilleure autonomie et une meilleure intégration des personnes sourdaveugles dans la vie sociale passent par un entourage sensibilisé et parfois par des aides techniques.

### **Les aides techniques :**

Les nouvelles technologies en lien avec les besoins des personnes déficientes sensorielles doivent faire l'objet d'expérimentations pour répondre à ses objectifs.

Les aides techniques relatives à la surdicécité découlent en général des aides techniques apportées aux personnes atteintes de cécité ou de surdité.

### **En relation avec la surdité :**

Les systèmes d'avertissements lumineux mais surtout vibrants, (ex : montre vibrante, réveil vibrant, gilets vibrants pour ressentir la musique, pictogrammes, récepteur pour des systèmes d'appel tels que le système d'alarme incendie,...) sont employés.

### **En relation avec la cécité :**

Le télé-agrandisseur couplé à un ordinateur, les plages braille permettant la retranscription de l'affichage écran, les logiciels de grossissement, les machines PERKINS, les loupes électroniques portables, ..., sont employés.

Il existe divers logiciels utilitaires (un gestionnaire de messagerie) et d'autres aides visuelles plus légères comme les loupes, les dymo braille, les tablettes braille, le guide lettre, les pictogrammes en reliefs...

### **5-2.3 Les accompagnements des temps personnels extérieurs au Foyer**

La Vie quotidienne au Foyer de Vie englobe également divers accompagnements repérés comme des « temps personnels extérieurs » à l'établissement.

Il s'agit principalement de 3 types de pratiques prises en compte au sein du Foyer de Vie :

- > les séjours organisés par le Foyer de Vie encadrés par des professionnels (selon accord d'entreprise de l'APEI Périgueux du 07 février 2018)
- > les séjours adaptés organisés par des organismes extérieurs,
- > les séjours en familles et / ou avec des amis.

### **5-2.4 L'accompagnement médical, à la santé, à la prévention**

Le Foyer de Vie La Peyrouse n'est pas un établissement médicalisé accueillant des résidents lourdement médicalisés et nécessitant la mise en œuvre de techniques médicales, thérapeutiques et rééducatrices importantes.

Dans les cas nécessitant des soins importants, les résidents sont nécessairement hospitalisés au Centre Hospitalier de Bergerac ou de Périgueux.

Le projet de soin vise à :

- > garantir et améliorer la qualité et la continuité des soins
- > améliorer la gestion des situations d'urgence
- > lutter contre les troubles nutritionnels
- > former les personnels à la prise en charge de la douleur
- > accompagner les personnes en fin de vie

L'infirmier en poste est reconnue dans ses missions concernant l'accompagnement et le suivi médical des résidents.

Pour cela, ses missions sont définies autour de cinq grands axes :

- > gérer le dossier médical du résident (informatisation du dossier médical, logiciel Imago),
- > assurer le lien avec les médecins, les personnels para-médicaux, le pharmacien et les familles,
- > communiquer les divers niveaux d'information aux résidents, au chef de service, à l'ensemble des référents pour assurer un suivi et une qualité d'intervention,
- > instruire les dossiers administratifs liés à l'accompagnement et au suivi médical,
- > s'assurer que les produits de premiers secours soient présents (sac d'urgence, trousse de secours complètes, matériels et produits d'hygiène...).

## **5-2.5 L'accompagnement aux activités, aux loisirs**

Au sein du Foyer de Vie La Peyrouse, il existe plusieurs activités qui se déclinent autour de 7 grands types : les activités créatives, les activités physiques et sportives, les activités sociales et culturelles, les activités de bien-être et de détente, les temps personnels et de loisirs, les activités d'expression et de communication, les activités manuelles.

Les activités peuvent être :

- > organisées et encadrées par le Foyer de Vie,
- > organisées en extérieur et accompagnées,
- > gérées de façon autonomes et à l'initiative du résident

### **Les activités d'expression et de communication**

**Les activités concernées** (quelques exemples) :

- Atelier « Communication » permettant d'acquérir diverses techniques d'expression et de communication ;
- Echanges Mails, Skype, Courriers, Musique, Gilet vibrant, Informatique...

### **Les activités manuelles et créatives**

**Les activités concernées** (quelques exemples) :

- Atelier arts plastiques, atelier cuisine, rotin, chaiserie, bois, jardinage...

### **Les activités physiques et sportives**

**Les activités concernées** (quelques exemples) :

- Piscine, randonnée, tandem, équitation, sarbacane, parcours de santé, vélo, judo, sports en salle, activités physiques et d'entretien ;
- Sports à l'extérieur (clubs, sports adaptés...)

### **Les activités sociales et culturelles**

**Les activités concernées** (quelques exemples) :

- Visites d'expositions, concerts, cinéma, restaurant, courses, sorties établies en fonction des besoins et des désirs de chaque résident, rencontres à la fête annuelle du Foyer de Vie,...
- Rencontres autour d'événements festifs, participations diverses au niveau de la vie sociale et culturelle locale, échanges avec des associations de personnes sourdes ou sourdes-aveugles,...

### **Les activités de bien-être et de détente**

Ce type d'activités vise à permettre aux résidents de découvrir leur corps et des sensations favorisant leur confort et leur bien-être. Il s'agit de proposer des actions centrées sur la notion d'épanouissement personnel, de « prendre soin de soi », la découverte et le ressenti de son propre schéma corporel.

#### **Les activités concernées (quelques exemples) :**

- *Piscine, spa, balnéo détente, musique, relaxation... ;*
- *Activité soins esthétiques (massage, manucure...)*

### **Les temps personnels et de loisirs**

Enfin, le Foyer de Vie est respectueux des temps personnels et de loisirs propres à chaque résident afin de prendre en compte la singularité de la personne. En lien avec le Projet personnalisé et le planning d'activités de chacun, divers moments sont repérés et laissés au libre arbitre du résident (fin d'après-midi, soirée, week-ends, vacances...).

#### **Les activités concernées (quelques exemples) :**

- *Loisirs personnels, temps seuls dans la chambre, repos, choix de programmes radio ou télé, jeux de société, échanges, promenades, sorties, vacances...*

Depuis 2022, des soins aux animaux (2 chèvres) sont venus s'ajouter à ces activités.

## **5-2.6 L'accompagnement à la mobilité**

L'établissement développe des activités qui favorisent l'autonomie de déplacement tout en questionnant et évaluant les éventuelles limites à ces déplacements en équipe pluridisciplinaire (mise en danger et perception du danger). Vivant en zone rurale, les résidents les plus autonomes peuvent aller se promener sur les chemins alentours et sur le parcours santé situé à proximité et parfaitement accessible. Les moyens de locomotion limités à proximité du Foyer ne doivent pas empêcher les déplacements qui sont alors assurés par les accompagnants du Foyer de Vie.

## **5-2.7 La Vie Affective et Sexuelle, Droit à l'Intimité et à la Pudeur (VAS-DIP)**

La réflexion autour de la Vie Affective et Sexuelle fait aujourd'hui partie des fondamentaux de l'association, que ce soit en termes d'écrits que de pratiques sur le terrain. Un chapitre VAS-DIP est systématiquement prévu dans chaque projet personnalisé. Les risques sont identifiés dans les rencontres et échanges entre la personne accueillie et ses différentes relations pour limiter ces risques. Pour autant, il n'y a pas une surprotection systématique qui limiterait les relations.

Les professionnels sont formés, les groupes d'analyse des pratiques sont généralisés. La réflexion autour de la VAS-DIP se fait en équipe pluridisciplinaire avec des référents éducatifs et soignants. Un bilan annuel à partir d'indicateurs permet l'évaluation de la qualité de l'accompagnement sur ce thème.

## **5-2.8 L'accompagnement dans le cadre de la perte d'autonomie du fait du Vieillessement**

Une Personne Handicapée Vieillissante<sup>7</sup> peut-être définie comme « une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap (quel qu'en soit la nature ou la cause) avant de connaître les effets du Vieillessement ».

Au Foyer de Vie La Peyrouse, 7 résidents sur 19 ont plus de 60 ans dont 2 plus de 70 ans. Si l'âge est un indicateur du vieillissement du public accueilli, il n'est pas un critère déterminant, la perte d'autonomie associée à l'âge est la plus significative. La perte d'autonomie liée au vieillissement de certaines personnes n'empêche pas le maintien dans le Foyer de Vie. Cependant, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la dépendance qui pourrait être brutale et concerner plusieurs résidents dans les mois ou années à venir. La formation du personnel et les orientations du nouveau projet associatif 2023-2030 doivent déterminer les options à envisager pour répondre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.

En cas de besoins médicaux importants et d'impossibilité de maintien sur le Foyer de Vie, la spécificité du handicap rare que représente la surdicécité ne permet pas d'envisager d'autres orientations que vers des établissements très spécialisés (APSA Poitiers, Larnay Sagesse Poitiers, IRSA Bordeaux, ...) susceptibles de disposer de personnels formés à cette forme d'accompagnement et aux différents outils de communication adaptée (LSF, dactylogogie, braille...).

## **5-2.9 L'accompagnement à la fin de Vie**

« La fin de Vie est un temps singulier dans la Vie de toute personne et mérite une attention soutenue de la part des professionnels. Elle accentue notamment la vulnérabilité physique et psychologique des personnes âgées en venant limiter leur pouvoir de décisions. Cette situation soulève de nombreuses questions en particulier au regard du respect des droits et des libertés individuels mais également de la qualité de l'accompagnement ».<sup>8</sup>

Comme le recommande la Haute Autorité de Santé (HAS), il est important de prendre 3 grands déterminants de la qualité de l'accompagnement de fin de Vie des Personnes Handicapées Vieillissantes :

- > La cohérence du parcours de fin de Vie et des objectifs thérapeutiques
- > La personnalisation de l'accompagnement et la prise en compte des désirs de la personne, de la douleur ou d'autres symptômes
- > La qualité du lien entre les professionnels, les résidents et leur entourage

Le Foyer de Vie souhaite accompagner dans les meilleures conditions les personnes en fin de Vie. Plusieurs objectifs sont visés :

- > Respecter les désirs des résidents et notamment assurer si possible une fin de Vie à leur domicile (le Foyer de Vie) et préparer les directives anticipées
- > Former les personnels à l'accompagnement de la fin de Vie
- > Formaliser les partenariats par des conventions avec les services et établissements du territoire (EMASP, ...)

---

<sup>7</sup> Lire PHV dans l'ensemble du document

<sup>8</sup> Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles - Accompagner la fin de Vie des personnes âgées à domicile – Novembre 2017

## 5-3 Les prestations hôtelières au service de l'accompagnement

**Les repas** sont pris en salle de restauration ou en extérieur avec pour objectif de privilégier le choix de chacun et les petits effectifs. Les repas sont en liaison chaude livrés par l'Entreprise Adaptée de l'APEI Périgueux Restaurézère mais tous retravaillés sur site. De nombreux ateliers cuisine sont proposés pour répondre aux souhaits de chacun. Les régimes doivent faire l'objet d'une prescription médicale comme les textures modifiées. Le linge est géré sur place.

**L'entretien des locaux et des espaces individuels** est effectué par le personnel du Foyer de Vie en privilégiant le maintien de l'autonomie pour tous les résidents en capacité de gérer l'entretien de leur espace de vie.

L'accompagnement doit être adapté aux besoins et attentes de chaque personne. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même sans influence et à la juste mesure de ses capacités est un apprentissage auquel doivent répondre les différentes modalités d'accompagnement.

**L'entretien des bâtiments et espaces extérieurs** est effectué par un agent d'entretien avec la participation des résidents volontaires.

## 5-4 Les critères et les modalités de fin d'accompagnement

La sortie de l'établissement peut être demandée à l'initiative de la personne, de sa famille, du représentant légal ou de l'établissement. Dans ce dernier cas (raison de santé, personne ne relevant plus de la prise en charge du Foyer de vie,...), l'établissement propose une nouvelle orientation vers une structure plus adaptée (une période de préavis est envisagée : Cf. Contrat de séjour).

## 5-5 La place de l'entourage dans l'accompagnement

Dans un objectif d'ouverture, le FV La Peyrouse développe depuis plusieurs années des temps permettant la rencontre des familles, représentants légaux et professionnels.

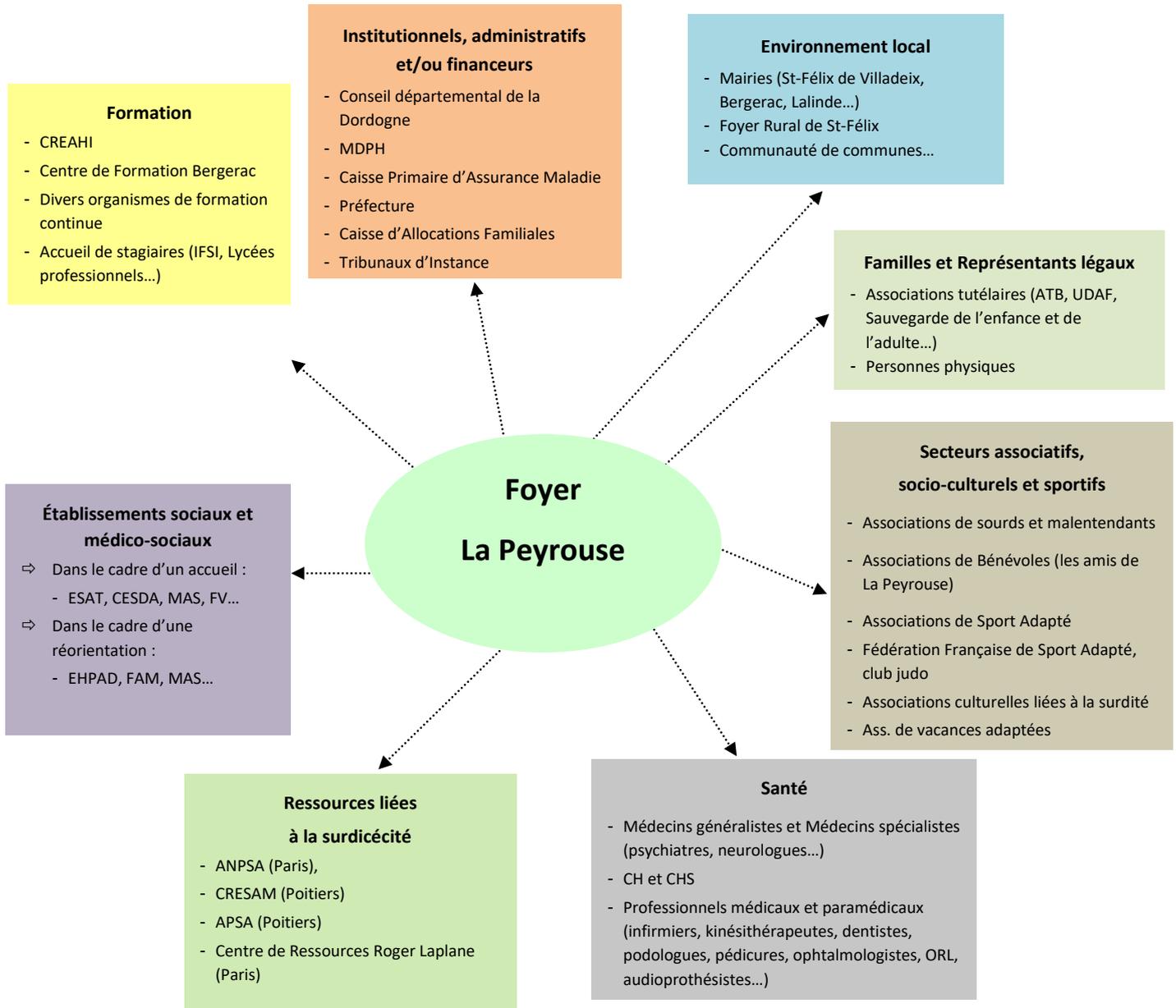
Une fête annuelle est préparée par les résidents et les professionnels pour permettre une rencontre avec les différents membres de l'équipe (visite, échanges, repas et moments conviviaux...).

Des rencontres et échanges sont proposés pour permettre aux parents / représentants légaux éloignés d'avoir sur un temps plus long (un week-end) l'occasion de venir au Foyer de Vie et de passer du temps avec les résidents accueillis.

Pour soutenir et favoriser les relations entre les résidents et leurs proches, le Foyer de Vie met à disposition des familles 3 studios et un appartement T1 aménagés (bâtiments proches mais distincts du Foyer de Vie).

## 5-6 Les partenariats, les réseaux et l'ouverture de l'établissement

### Le réseau partenarial du Foyer La Peyrouse



## 5-7 La participation et la représentation des personnes accompagnées

Le principe d'autodétermination, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive.

Cela implique :

- > d'avoir la possibilité de multiplier les expériences pour connaître ses en vies,
- > de s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix,
- > d'apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et à les assumer,
- > d'oser prendre les risques (pour apprendre de ses erreurs).

### 5-7.1 Le projet d'accompagnement personnalisé<sup>9</sup>

Chaque PAP fait l'objet d'une actualisation une fois par an, d'autres temps d'évaluation et ajustements du projet peuvent être envisagés en fonction des besoins repérés ou du caractère d'urgence de la situation.

Les résidents, les familles et/ou représentants légaux sont invités à une « réunion de restitution » afin de les informer et échanger sur les objectifs et les moyens d'accompagnement du résident.

Le Foyer de Vie La Peyrouse propose un accompagnement cohérent et personnalisé en permettant à la personne d'exprimer ses attentes en lien étroit avec ses besoins.

Les principaux objectifs de la mise en œuvre du PAP sont les suivants :

- > être attentif et à l'écoute des souhaits et des attentes de la personne en lien étroit avec ses besoins,
- > mettre en place une évaluation des besoins et des potentialités des résidents à partir d'observations et d'outils d'évaluation adaptés,
- > associer les personnes à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet de manière à les rendre actrices de l'accompagnement proposé,
- > définir les grandes orientations, objectifs et axes d'intervention en articulation avec les besoins et les potentialités de chaque résident,
- > garantir une cohérence et une articulation d'intervention et d'accompagnement de la part de l'équipe pluridisciplinaire,
- > envisager grâce à la méthodologie du PAP une dynamique institutionnelle non figée, adaptative et évolutive dans le temps en lien avec les besoins de chaque personne,
- > formaliser à l'aide du PAP un écrit de référence pour tous et garant de la qualité et de la cohérence de l'action éducative et de l'accompagnement global.

### 5-7.2 Le Conseil de la Vie Sociale<sup>10</sup>

Cette instance est compétente pour donner son avis et faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, pour participer à des projets comme le projet d'établissement, pour donner son avis sur des outils (livret d'accueil, règlement de fonctionnement ...).

Le CVS est élu pour 3 ans. Il est composé

- > de membres avec voix délibératives :

---

<sup>9</sup> Lire PAP dans l'ensemble du document

<sup>10</sup> Lire CVS dans l'ensemble du document

- de représentants des personnes en situation de handicap accompagnées dans l'établissement,
  - de représentants des familles ou des représentants légaux,
  - de représentants des professionnels,
  - de représentant de l'Apei Périgueux (obligatoirement l'Administrateur délégué),
- > de membres avec voix consultatives :
- de représentants de l'équipe de direction (directeur ou directeur adjoint).

Depuis 2022, la possibilité est donnée d'élargir la représentation à un représentant élu de la commune, du Conseil Départemental, de l'ARS, une personne qualifiée.

Le CVS se réunit a minima 3 fois par an. La fonction de Président est assurée par une personne accompagnée.

Des professionnels volontaires et formés, appelés « Personne ressource » accompagnent les élus à la compréhension, à la formulation des questions et les soutiennent dans l'exercice de leurs missions. Le FV La Peyrouse favorise la participation des résidents par l'utilisation d'outils de communication adaptée. Les ordres du jour et les comptes rendus sont traduits en braille.

Un compte rendu est affiché dans l'établissement ; il est aussi envoyé aux élus avec l'ordre du jour du CVS suivant afin qu'ils puissent en prendre connaissance et le valider au prochain CVS.

### **5-7.3 La commission menu**

Elle se réunit à minima 3 fois par an. Elle est un espace d'expression des personnes accompagnées et de leur famille sur la question des repas proposés au sein de l'établissement.

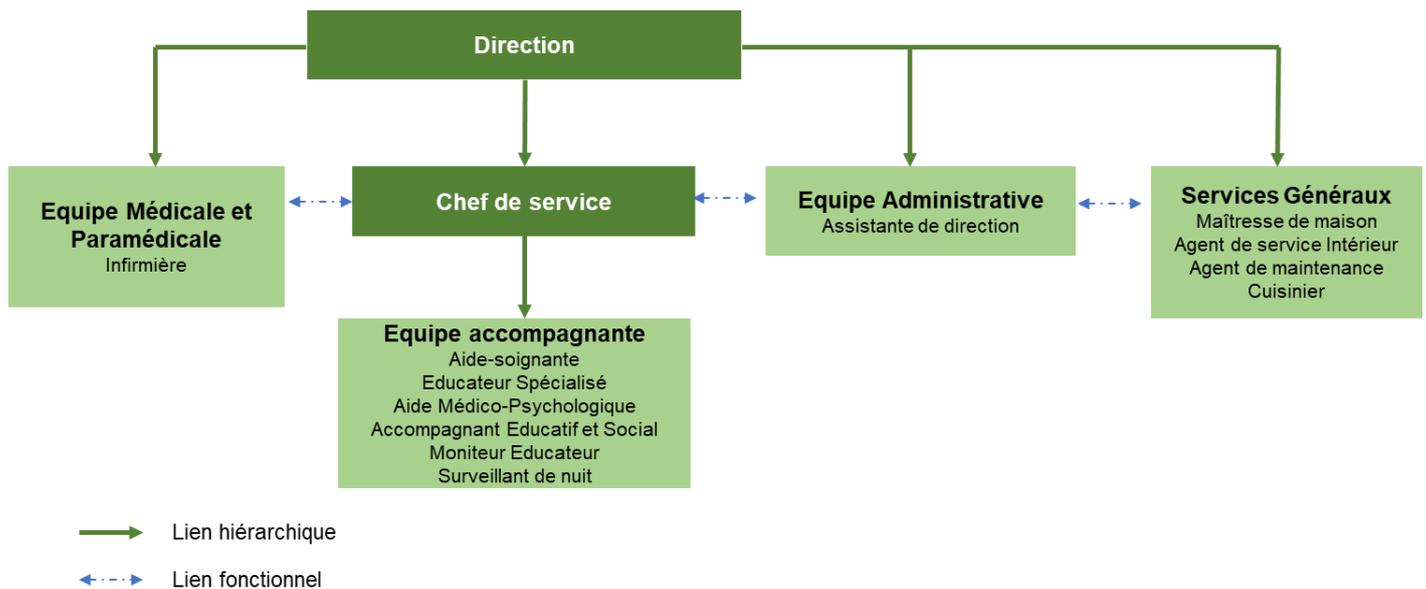
## 6- Les ressources mises à disposition

### 6-1 Les ressources humaines

#### 6-1.1 Les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines

La politique de management des ressources humaines privilégie une logique consultative et participative de tous et a structuré progressivement ses outils (entretien professionnel annuel d'évaluation des compétences, enquête sur la « Qualité de Vie au travail » et Risques Psycho-sociaux...).

#### 6-1.2 La structuration des compétences et des qualifications



L'établissement représente un effectif global de 23 personnes en contrat à durée indéterminée soit environ 22,5 Equivalent Temps Plein, au 01/09/2023.

#### 6-1.3 L'organisation / déploiement des ressources humaines

L'équipe éducative : composée d'un Educateur spécialisé, d'une Monitrice éducatrice et d'Accompagnants éducatifs et sociaux. L'équipe assure l'accompagnement quotidien des résidents ainsi que la mise en place et l'animation d'activités.

L'équipe médicale et para-médicale : composée d'un infirmier et d'aide-soignants. Elle assure le suivi médical des résidents en lien avec le médecin traitant, les IDE libérales et les médecins spécialistes des hôpitaux du secteur.

Les services généraux : composés de maîtresses de maison, d'agents de service intérieur, d'agent d'entretien et de cuisinière. Ils assurent toutes les prestations hôtelières (entretien des locaux, restauration, entretien du linge).

Le service administratif : composé d'un agent administratif, d'un Directeur, d'un Directeur Adjoint et d'un Chef de service.

## 6-1.4 L'organisation des réunions

Type de réunion	Objectif de la réunion	Participants Animation	Fréquence
<b>Réunion institutionnelle</b>	→ Présenter un bilan et annoncer les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les professionnels</li> </ul> Animée par la Direction en présence de l'administratrice déléguée	Une fois/an
<b>Réunion CVS</b>	→ Informer du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement → Recueillir l'ensemble des demandes des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentants des résidents</li> <li>Représentants des familles</li> <li>Représentants des professionnels</li> <li>Chef de service</li> <li>Administrateur délégué</li> </ul> Animée par la Direction	Une fois/trimestre
<b>Réunion Commission Menu</b>	→ Informer du fonctionnement et de l'organisation du service de restauration → Recueillir l'ensemble des demandes des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentants des résidents</li> <li>Représentants des familles</li> <li>Représentants des professionnels</li> <li>Cuisinier</li> <li>Représentants de l'EA Restaurvézère</li> <li>Chef de service</li> <li>Administrateur délégué</li> </ul> Animée par la Direction	Une fois/trimestre (à la suite du CVS)
<b>Réunion de coordination</b>	→ Partager les différentes informations concernant l'établissement et l'association → Echanger autour des projets d'activités sorties/séjours → Point sur les accompagnements des résidents (éducatif/soin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels éducatifs</li> <li>Infirmier</li> <li>Chef de service</li> </ul> Animée par la Direction	1 fois /semaine
<b>Réunion projet d'accompagnement personnalisé (PAP)</b>	→ Construire le bilan en équipe à partir du recueil des attentes du résident	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels éducatifs</li> <li>Infirmier</li> </ul> Animée par le chef de service	1 fois /semaine
<b>Réunion de restitution du PAP</b>	→ Echanger sur le PAP et le finaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résident</li> <li>Représentant légal/proche</li> <li>Educateur référent</li> <li>Infirmier</li> </ul> Animée par le chef de service	1 fois /an

<b>Réunion des surveillants de nuit</b>	→ Réaliser un point sur le fonctionnement du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel de nuit</li> </ul> Animée par le chef de service, la Direction	1 fois/trimestre
<b>Réunion du personnel des services généraux</b>	→ Réaliser un point sur le fonctionnement du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel des services généraux</li> </ul> Animée par le chef de service, la Direction	1 fois/trimestre
<b>Réunion Qualité/Projet d'établissement</b>	→ Réaliser et préparer les démarches d'évaluations à partir des différents référentiels → Evaluer les plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les professionnels</li> <li>▪ Représentants des familles</li> <li>▪ Représentants des résidents</li> </ul> Animée par la Direction	1 fois/trimestre

### **6-1.5 La formation professionnelle et le développement des compétences**

Il existe une politique de formation mise en œuvre en cohérence avec les besoins et les divers projets des 3 Foyers de Vie (La Peyrouse, Lysander, Lou Prat Dou Solelh) en faveur des résidents, des perspectives et évolutions des structures et des pratiques professionnelles.

### **6-1.6 L'analyse des pratiques professionnelles et la régulation des équipes**

L'analyse des pratiques professionnelles 1 fois /mois avec une psychologue et une réunion de coordination d'équipe pluridisciplinaire tous les mardis. Enquête sur la qualité de vie au travail et risques psycho-sociaux tous les ans.

## 6-2 Les ressources immobilières et matérielles

### 6-2.1 Les bâtiments

Le Foyer de Vie dispose de ressources matérielles qui permettent de proposer un cadre de vie adapté, agréable, personnalisé, respectueux de chacun, favorisant le bien-être et le confort de la personne au sein du lieu de vie.

Une cuisine équipée permet de répondre à toutes les obligations réglementaires.

Une salle de soins est équipée avec un espace sécurisé pour le stockage des médicaments et toxiques.

L'ensemble des salles d'activités dispose de matériels adaptés (salle Snoezelen, Spa, salon de bien-être/coiffure, salle d'activités manuelles, cuisine thérapeutique...). L'établissement dispose d'une piscine extérieure sécurisée.

### 6-2.2 Les équipements au profits des accompagnements

4 véhicules sont à disposition (2 véhicules 9 places et 2 véhicules 5 places électriques).

### 6-2.3 Les logiciels d'informations

Le FV La Peyrouse dispose d'un système d'informations porté par l'association. L'ensemble des sites de l'Apei Périgueux sont interconnectés et permettent un accès sécurisé aux serveurs. L'hébergement des données issues des logiciels métiers (DUI, Comptabilité, RH, gestion commerciale, ...) est réalisé sur les serveurs au Siège de l'association.

- > Logiciel IMAGO DU : gestion du dossier Usager,
- > Logiciel IMAGO RH : gestion des dossiers des salariés et des plannings,
- > Logiciel GESSI Finance / Comptabilité.

Au côté de l'association, le FV La Peyrouse s'engage dans le « virage numérique » avec notamment la montée en version du logiciel Dossier de l'Usager avec l'Identité Nationale de Santé, la Messagerie de Santé Sécurisée et le Dossier Médical Partagé.

## 6-3 Les ressources financières

Un CPOM a été signé, il définit et donne un cadre aux relations partenariales entre l'ARS, le département de la Dordogne et l'Apei Périgueux.

Le financement des établissements et services de l'Apei Périgueux, entrant dans le champ d'application du contrat est mis en œuvre conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues, notamment aux articles L.313-11 et R.314-39 à R.314-43-1 du CASF. Le contrat repose sur le principe d'un financement pluriannuel permettant une simplification de la procédure budgétaire. Il est dérogé à la procédure budgétaire annuelle prévue au II de l'article L.314-7 du CASF, conformément à la possibilité ouverte par l'article L.313-11 dudit Code.

La tarification annuelle prend la forme d'une allocation de ressources annuelle propre, déterminée par un prix de journée et une activité prévisionnelle.

Une facture mensuelle est adressée à terme échu au service tarification de l'aide sociale du département dont dépend le résident. Ce document relève le nombre de jours de présence mensuelle (chaque journée entamée est due dans sa totalité).

# 7- Les axes de développement

## 7-1 La présentation du diagnostic

Ce diagnostic s'appuie sur les différentes démarches d'évaluation de la qualité et des diagnostics effectués dans le cadre du CPOM.

### INTERNE

(Accompagnement / RH / Aspect financier et budgétaire / Architecture / SI / ...)

### Forces

- Projets d'accompagnement personnalisés adaptés aux besoins des personnes.
- Architecture et prestations hôtelières de qualité.
- Possibilités d'hébergement des familles.
- Développement d'activités dédiées à l'inclusion professionnelle.
- Ouverture sur l'extérieur sur les loisirs, activités, séjours (citoyenneté, inclusion).
- Structuration du projet de soin au niveau associatif.
- Politique de Bientraitance.
- Garantie des droits à la participation des résidents initiée par l'APEI Périgueux (commissions menus, Association « Nous Aussi », CVS...).

### Faiblesses

- Augmentation de la charge en soins et de l'accompagnement dans les actes de la vie courante, en lien avec le vieillissement des personnes.
- Projet de coopération et de mutualisation à développer et à formaliser.
- Absence de formalisation d'un projet sur les communications alternatives et améliorées.
- Le FV n'est pas reconnu comme lieu ressources et absence d'expérimentation de nouvelles technologies.
- Absence de partenariat avec le secteur travail en milieu protégé.

### EXTERNE

(Partenariats / Cadre légal / Attractivité / ...)

### Opportunités

- Nouveau projet associatif 2023-2030.
- Révision du Projet Régional de Santé Nouvelle Aquitaine 2023-2028 (propositions de mesure nouvelles en lien avec le vieillissement).
- Révision du schéma départemental de la Dordogne 2023-2028 intégrant une dimension sur le vieillissement.
- Présence de partenaires spécialisés sur les Handicaps Rares.
- Virage numérique en santé.

### Menaces

- Contexte économique difficile
- Problème d'attractivité des métiers du médico-social.
- Manque de formation des professionnels recrutés.
- Places insuffisantes pour les personnes handicapées vieillissantes déficientes sensorielles.
- Absence de budget différencié pour l'accompagnement et la prise en soins des personnes handicapées vieillissantes sur les FV.
- Désertification médicale sur le secteur de Saint Félix de Villadeix.

## 7-2 La présentation du plan d'actions

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les grands axes et objectifs du plan d'actions<sup>11</sup> pour les 2 années à venir (2023-2025). Il traduit les pistes de réflexion à prendre en compte pour améliorer l'ensemble des prestations proposées (Cf fiches-actions en annexes).

### **Domaine 1 – Axes de progrès : les références spécifiques du Foyer de Vie La Peyrouse**

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Réactualiser les divers outils de la Loi du 2 janvier 2002 avec des outils de communication adaptée (Braille notamment)	X	
⇒ Développer la possibilité d'accueil temporaire sur site.	X	

### **Domaine 2 – Axes de progrès : La personnalisation de l'accompagnement**

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Evaluer les temps de présence en activités pour chaque résident. Questionner le « non » du résident pour générer la stimulation. L'essai doit être encouragé. Il s'agit d'assurer une dynamique d'accompagnement visant à stimuler les résidents et favoriser l'autodétermination. L'organisation doit chercher à lutter contre les risques de chronicisation, facteurs d'apathie, de grande dépendance en proposant des projets d'activités, de sorties, de séjours variés et nombreux. Informatiser les plannings individuels d'activités.	X	
⇒ Poursuivre la réflexion sur l'éthique d'accompagnement des publics (théorie, accompagnement, communication...) dans le cadre de formations et dans les réunions d'analyse de pratiques professionnelles		X
⇒ Evaluer et formaliser les éléments de cohabitation entre les résidents sur le Foyer de Vie	X	
⇒ Favoriser la possibilité de stages en ESAT pour les résidents développant un projet d'insertion professionnelle. Formaliser les partenariats par des conventions		X
<b><u>Former</u></b> ⇒ Assurer le développement des connaissances à partir de l'établissement et le faire reconnaître comme un lieu ressources auprès des autorités et des partenaires		X
⇒ Former les personnels à l'adaptation des activités en lien avec les effets de la perte d'autonomie		X

<sup>11</sup> Pour plus de détails se reporter au « Rapport d'évaluation interne réalisé par le Foyer La Peyrouse » validé en mars 2018.

⇒ Anticiper et former les personnels à l'accompagnement à la toilette de personnes en perte d'autonomie		x
⇒ Anticiper et former les personnels de cuisine sur les régimes et textures modifiées à développer et à anticiper avec la perte d'autonomie des résidents		x
<b><u>Utiliser les outils de communication alternatives et améliorées</u></b>		x
⇒ Faire reconnaître le Foyer de Vie comme lieu ressources et d'expérimentation au niveau des nouvelles technologies		
⇒ Développer l'accès aux outils de communication adaptés et aux nouvelles technologies pour faciliter l'expression du résident dans le cadre de l'atelier communication.		x
⇒ Désigner et former 1 référent communication sur le Foyer de Vie	x	

### **Domaine 3 – Axes de progrès : la garantie des droits et la participation**

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ S'assurer que l'établissement est acteur dans l'application des textes sur l'accessibilité		
⇒ Développer et formaliser les possibilités de contacts avec les proches des résidents (ex : visites, accueil sur site des proches, courriers, matériel informatique adapté...)		x
⇒ Intégrer au Foyer de Vie les différents projets liés à la garantie des droits à la participation et à l'autodétermination des résidents initiée par l'APEI Périgueux (commissions menus, Association « Nous Aussi », CVS Départemental...)		x

### **Domaine 4 – Axes de progrès : la protection et la prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité des résidents**

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Appliquer les orientations du projet associatif sur la question relative au vieillissement des PHV	x	
⇒ Développer des partenariats avec des établissements susceptibles d'accueillir des personnes en perte d'autonomie	x	
⇒ Diffuser et appliquer l'ensemble des protocoles de soins validés par la commission santé à l'ensemble de l'équipe éducative et soignante	x	
⇒ Développer des conventions avec les partenaires de soins du territoire (HAD, IDE libérales...) avec l'aide du médecin généraliste intervenant sur la structure		x
⇒ Développer un programme de prévention sur les questions relatives à la lutte contre les problèmes de poids, pour l'hygiène des mains, pour l'hygiène bucco-dentaire...		x
⇒ Développer un programme d'information et de prévention en lien avec la VAS-DIP (Vie Affective et Sexuelle, Droit à l'Intimité et à la Pudeur). Prévoir des interventions du Planning Familial.	x	

### Domaine 5 – Axes de progrès : Le Foyer La Peyrouse dans son environnement

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Soutenir et poursuivre la politique de partenariat et d'ouverture pour lutter contre l'isolement géographique de l'établissement. Analyser, formaliser et évaluer de manière plus formelle le partenariat pour un développement de ce dernier adapté aux besoins et aux projets individualisés des résidents.		x
⇒ Développer une mutualisation des projets au niveau des Foyers de Vie pour créer un espace de réflexion concernant les pratiques d'ouverture et d'inclusion. Ces pratiques doivent être questionnées au regard de la dimension éthique pour éviter une sur-protection des résidents (tension entre l'autonomie de la personne et sa protection)		x
⇒ Poursuivre le partenariat engagé avec les Equipes Relais Handicaps Rares Nouvelle Aquitaine (ressources et réseaux, évaluation et appui à l'accompagnement, connaissances et formations).	x	
⇒ Développer un projet en lien avec le tourisme social (3 studios et 1 apt T1)	x	

### Domaine 6 – Axes de progrès : Le système de suivi et d'évaluation

Axes de progrès prioritaires	Échéances	
	< 1 an	2/3 ans
⇒ Diffuser le plan d'actions retenu suite à la réactualisation du PE 2023-2025	x	
⇒ Diffuser le plan d'actions retenu suite à l'évaluation interne avec une définition sous la forme d'un tableau de bord (objectifs, personnes concernées, délai, évaluation...) et avec des outils de communications adaptés à destination des résidents	x	
⇒ Présenter, analyser et prendre en compte les recommandations de la HAS avec l'ensemble des professionnels. Présentation et diffusion d'une nouvelle recommandation tous les ans.	x	

📍 161 chemin de Narbonne  
La Peyrouse  
24510 Saint Félix de Villadeix

☎ 05 53 24 97 43

✉ [lapeyrouse@apei-perigueux.fr](mailto:lapeyrouse@apei-perigueux.fr)

🌐 [www.apei-perigueux.org](http://www.apei-perigueux.org)

📘 Apei Périgueux

 **Apei Périgueux**  
Vivons ensemble nos différences 